



ADMINISTRATION COMMUNALE D'OUFFET
AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET URBANISME
DECRET VOIRIE DU 6/02/2014

Avis personnel aux propriétaires et occupants des immeubles situés dans un rayon de 50 m à partir des limites d'une parcelle, les informant d'une modification de voirie.

Objet : Cession d'une emprise de voirie de 305 m² Béemont à 4590 Warzée – Parcelle A 29 A

Madame, Monsieur,

Le Collège communal vous fait savoir qu'à la suite d'un permis d'urbanisme délivré pour la construction d'un hangar agricole et d'une maison d'habitation **sur la parcelle A 29 A située à Béemont à 4590 Warzée** et appartenant à Monsieur et Madame CASSART-MAILLEUX, une emprise de voirie de 305 m² sera cédée à la Commune. Celle-ci est nécessaire afin de porter la limite du domaine public à 4m du bord extérieur du filet d'eau.

Le dossier est porté à enquête publique du 5 mars au 3 avril 2019 en application du décret relatif à la voirie communale du 06 février 2014, entré en vigueur le 01 avril 2014.

Les dossiers sont consultables au service communal d'urbanisme, rue du Village n° 3 à 4590 Ouffet, du lundi au vendredi, de 09 heures à 12 heures, le mercredi de 13 heures à 16 heures, le samedi de 10 heures à 12 heures.

Les explications techniques sont fournies par le service communal d'urbanisme, rue du Village n° 3 à 4590 Ouffet sur rendez-vous pris téléphoniquement au 086/36.61.36.

Tout tiers intéressé peut exprimer ses observations et réclamations, durant le délai d'enquête publique, par télécopie au 086/36.73.79 ou par courrier électronique à l'adresse suivante : commune@ouffet.be ou par courrier ordinaire adressé au Collège communal, rue du Village n° 3 à 4590 Ouffet.

A peine de nullité, les envois par courrier ordinaire ou télécopie doivent être datés et signés ; les envois par courrier électronique doivent être identifiés et datés.

Les observations et réclamations peuvent également être formulées oralement auprès de l'agent communal délégué, au service communal d'urbanisme, rue du Village n° 3 à 4590 Ouffet, le 3 avril 2019 à 15 heures.

A Ouffet, le 13 février 2019.

Par le Collège,

Le Directeur Général,
H. LABORY

Pour la Bourgmestre empêchée,
L'Echevin de l'Urbanisme,
A. MASSIN